



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2001
Français
Original: anglais

**Commission du développement durable constituée
en comité préparatoire du Sommet mondial
pour le développement durable
Session d'organisation
30 avril-2 mai 2001**

Agriculture, utilisation des terres et désertification*

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-5	2
I. Problèmes mondiaux ayant une incidence sur l'agriculture et l'utilisation des terres	6-11	3
II. Quelques réalisations	12-28	4
A. Gestion et utilisation durables des ressources foncières	12	4
B. Nouvelles technologies agricoles	13-16	4
C. Gestion des affaires publiques, décentralisation et rôle de la société civile	17-19	5
D. Des moyens d'information et de communication permettant une prise de décisions plus efficace	20-22	6
E. Accords et mécanismes internationaux	23-28	6
III. Questions à étudier de plus près	29-32	7

* Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a été chargée de la coordination pour les chapitres 10 et 14 et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, chargé de la coordination pour le chapitre 12 d'Action 21, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des groupes principaux. Le présent rapport représente un bref aperçu destiné à informer la Commission du développement durable sur les principaux faits survenus dans le domaine considéré.

Introduction

1. Le présent rapport met en lumière les principales tendances et problèmes nouveaux intéressant l'ensemble des thèmes concernant la planification intégrée et la gestion des ressources foncières, la désertification et la sécheresse, et le développement agricole et rural durable, qui font respectivement l'objet des chapitres 10, 12 et 14 d'Action 21¹. Il passe brièvement en revue les faits nouveaux enregistrés dans ce secteur depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et évalue les possibilités d'activités ultérieures appuyant les objectifs définis dans ces chapitres d'Action 21 ainsi que dans des accords connexes.

2. Si des progrès ont été enregistrés à l'échelle mondiale, depuis la CNUCED, pour accroître la production alimentaire, comprendre et mettre en oeuvre une meilleure gestion des ressources naturelles, les problèmes de sécurité alimentaire, de pauvreté et de dégradation des terres n'ont pas disparu. La combinaison exceptionnelle d'un accroissement de la production alimentaire mondiale et d'une baisse des prix pendant toutes les années 90 a paru devoir dissiper les craintes formulées les années précédentes au sujet des taux élevés d'accroissement démographique et des risques de famine imminente en Asie et ailleurs. On estime, cependant, qu'à la fin du XXI^e siècle, plus de 820 millions de personnes dans le monde continueront de souffrir de carences alimentaires, dont 790 millions dans les pays en développement et 34 autres millions dans les pays industrialisés et les pays à économie en transition².

3. Les problèmes de la faim et de la pauvreté sont indissolublement liés et l'on ne peut résoudre l'un sans s'attaquer à l'autre. On estime qu'au cours des années 90, le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté a légèrement diminué, sur la base d'un seuil international de la pauvreté de 1 dollar des États-Unis par jour, mais ce chiffre s'élève toujours à environ 1,2 milliard de personnes³. Reconnaisant l'importance critique de ces problèmes, les dirigeants mondiaux sont convenus, au Sommet mondial de l'alimentation de 1996, d'un objectif minimal consistant à réduire de moitié le nombre de personnes dénutries dans le monde d'ici à 2015. Cet objectif a été réaffirmé en septembre 2000 par le Sommet du Millénaire des Nations Unies, au cours duquel les Gouvernements se sont de nouveau

engagés à réduire de moitié le nombre des pauvres d'ici 2015⁴.

4. La dégradation des terres est un phénomène mondial. On estime qu'elle atteint plus de 2 milliards d'hectares dans le monde et menace les moyens d'existence de plus d'un milliard de personnes. Près des deux cinquièmes des terres émergées sont des terres arides, insuffisamment alimentées en eau douce et l'on estime qu'une grande proportion de ces terres sont, dans une certaine mesure, dégradées. Environ 65 % des terres arables pourraient déjà avoir perdu certaines de leurs fonctions biologiques et physiques. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que la désertification (concernant les zones arides, semi-arides et subhumides sèches) coûte au monde environ 42 milliards de dollars des États-Unis par an⁵. Pour faire face à ces problèmes et à leurs conséquences à l'échelle mondiale, 174 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁶, qui traite aussi sous forme intégrée de problèmes connexes relatifs à la dégradation des terres.

5. Environ 75 % des personnes vivant dans la pauvreté résident dans des zones rurales. La pauvreté augmente en zone urbaine, mais on prévoit que la majorité des pauvres continueront de vivre dans des zones rurales pendant longtemps encore au cours du XXI^e siècle⁷. C'est pourquoi les efforts entrepris pour lutter contre la faim et la pauvreté persistantes, surtout en Afrique au sud du Sahara, où les niveaux de nutrition et de revenu ont en fait diminué au cours de la dernière décennie, et en Asie du Sud et de l'Est, où se trouvent la plupart des populations pauvres, doivent viser les zones rurales, et en particulier les questions relatives à l'agriculture et aux terres. Le problème consiste à atténuer la pauvreté et à garantir la sécurité alimentaire tout en assurant une utilisation et une gestion durables des terres et des autres ressources naturelles. Le concept du développement agricole et rural durable, qui a pour principal objet d'accroître la sécurité alimentaire d'une façon rationnelle du point de vue de l'environnement propose une méthode pour y parvenir⁸.

I. Problèmes mondiaux ayant une incidence sur l'agriculture et l'utilisation des terres

6. La production mondiale de céréales et les rendements mondiaux des cultures céréalières se sont accrus pendant la décennie comprise entre 1986-1988 et 1996-1998. Les progrès les plus importants ont été enregistrés dans les pays en développement. Mais dans l'ensemble du monde, la production céréalière moyenne par tête n'a pas varié pendant cette période tandis qu'elle diminuait en fait en Afrique et au Moyen-Orient, où l'accroissement démographique a été le plus élevé⁹. L'accroissement continu de la population mondiale jusqu'en 2050 au moins nécessitera d'accroître encore la production agricole sans mettre en péril les sols, l'eau et l'environnement. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le processus de mondialisation qui s'est accéléré au cours des années 90 a eu des incidences considérables sur la production agricole et l'utilisation des ressources. Dans de nombreux pays, le développement de marchés locaux et mondiaux concurrentiels a encouragé des changements de structure d'entreprises et les innovations concernant les pratiques agricoles et la gestion des terres, contribuant ainsi à accroître la production mondiale de produits alimentaires et à faciliter l'adaptation aux changements de structure de la demande des consommateurs et à la baisse des prix réels; mais d'autres pays n'ont pas adapté efficacement leurs politiques et leurs programmes pour tirer profit de la nouvelle situation des marchés. De plus, la baisse d'environ 10 % de prix alimentaires mondiaux pendant la dernière décennie a bien été accueillie favorablement sur de nombreux marchés en zone urbaine, mais elle risque de déstabiliser l'économie des petites exploitations agricoles dans de nombreux pays développés et en développement.

7. Avec la réduction des obstacles au commerce, de nombreux producteurs agricoles d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine se trouvent confrontés à la concurrence croissante des pays voisins et des producteurs des pays industrialisés, tout en s'efforçant de faire face à la réduction des services d'appui et à la disparition des subventions résultant des politiques d'adaptation structurelle et de la libéralisation. Cependant les améliorations apportées dans de nombreuses zones aux transports et aux systèmes de commercialisation, ainsi que la croissance économique et l'urbanisation ont pour effet d'accroître la demande du marché pour des

produits à valeur ajoutée résultant d'opérations de transformation et de traitement. Il est évident que les petits exploitants agricoles pauvres des zones rurales ont le moins profité de la mondialisation alors que les exploitations plus importantes, en particulier les firmes intégrées verticalement et d'envergure mondiale, tiraient le plus parti des changements et innovations résultant des nouvelles politiques et des nouveaux programmes.

8. L'intégration verticale des systèmes alimentaires du producteur au consommateur s'est accélérée et a eu ses effets les plus marqués sur les sous-secteurs de l'élevage. Dans certaines zones, des groupes d'exploitants agricoles ont efficacement réagi en créant des coopératives et des arrangements commerciaux à grande échelle pour produire et commercialiser des produits agricoles sur le marché mondial. Une autre tendance s'est affirmée au cours des années 90 avec le renforcement des agro-industries à grande échelle. Bien que les niveaux d'investissement dans les industries fondées sur les biotechnologies aient apparemment baissé pendant la période actuelle, les activités concernant les intrants agricoles, le commerce des céréales, la transformation des produits, les machines et les technologies ont tendance à être concentrés dans un nombre plus restreint d'entreprises d'envergure mondiale. Ces grandes entreprises privées peuvent exercer une profonde influence sur l'agriculture et l'utilisation des terres. Des initiatives de la société civile, des entreprises locales et des gouvernements peuvent apporter l'équilibre indispensable pour protéger les intérêts des petites entreprises agricoles utilisatrices des terres.

9. Entre autres exemples de gestion réussie des ressources naturelles, on peut citer le recours à des techniques agricoles durables; par exemple l'adoption de techniques de travail réduit du sol sur près de 60 millions d'hectares dans différents pays et la formation de 670 000 agriculteurs en Asie aux techniques de lutte intégrée. L'intérêt des ressources foncières en tant que puits de carbone est aujourd'hui reconnu dans le contexte des négociations du Protocole de Kyoto¹⁰ à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹¹ et l'on accorde de plus en plus d'attention au rôle important des ressources génétiques dans l'agriculture dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique¹².

10. Cependant, les tendances constatées sur le plan mondial en ce qui concerne la dégradation des terres,

les pertes de sol et la désertification continuent de se manifester avec une intensité particulière et des répercussions marquées sur de nombreux pays à faible revenu et sur des groupes de populations désavantagées. Elles ont entraîné une baisse des moyens d'existence des petits exploitants et provoqué des modifications des systèmes d'utilisation des terres, induisant un cercle vicieux d'épuisement supplémentaire des ressources. Les agressions contre l'environnement et les ressources foncières provoquées par les catastrophes naturelles et les phénomènes liés au climat tels que sécheresses, inondations, glissements de terrain, séismes et éruptions volcaniques constituent une charge supplémentaire, surtout pour les communautés les plus vulnérables. Il est encore plus préoccupant de constater que les problèmes dus à l'homme tels que le déboisement, le surpâturage, la mauvaise gestion agricole, la pollution industrielle et l'expansion tentaculaire des zones urbaines sont des causes importantes de perte de terres. Enfin il faut malheureusement constater que les troubles civils et les guerres continuent de provoquer non seulement une dégradation des terres agricoles, mais aussi des pénuries alimentaires, des cas de malnutrition, de famine, des déplacements internes et des flux de réfugiés, ainsi que d'autres menaces pour la santé humaine¹³.

11. Des ressources accrues, des solutions nouvelles et des mesures énergiques pour aider les communautés rurales sont nécessaires d'urgence si l'on veut faire face aux problèmes mondiaux et surmonter les obstacles au développement auxquels sont confrontés les pauvres, les personnes marginalisées et désavantagées, en particulier les femmes, les peuples autochtones et les petits exploitants agricoles. Les nouvelles relations créées depuis le Sommet de Rio en 1992 entre les nombreuses parties prenantes des administrations publiques, des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé constituent la base nécessaire pour trouver des solutions concertées à ces problèmes.

II. Quelques réalisations

A. Gestion et utilisation durables des ressources foncières

12. En mettant l'accent sur une approche intégrée de la planification et de la gestion des ressources foncières, l'Action 21 a permis, à terme, l'adoption d'accords internationaux et de mesures de portée nationale. Un

certain nombre de pays ont mis au point des politiques et procédures concernant l'aménagement de leur territoire et introduit des modifications dans l'administration et l'occupation des terres visant à améliorer la conservation des ressources foncières, les techniques de gestion et la sécurité alimentaire. De nombreux pays, en particulier des pays en développement, ont également élaboré et exécuté des programmes nationaux et régionaux de lutte contre la désertification.

B. Nouvelles technologies agricoles

13. À l'échelle de la planète, l'adoption de techniques de production plus performantes au cours des dernières décennies a, en entraînant un accroissement important de la production alimentaire, écarté la menace de la famine, qui avait été évoquée. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'augmentation de la production céréalière a largement contrebalancé la diminution de 2 % des terres consacrées à la culture des céréales. L'évolution des techniques et l'augmentation de la production alimentaire n'ont malheureusement pas bénéficié à tous les pays de la même manière, notamment en Afrique. L'accroissement récent de la production de manioc au Nigéria et au Ghana et l'adoption rapide de mesures de lutte intégrée contre les ravageurs dans divers pays démontrent toutefois que les exploitants agricoles africains sont capables, quand on leur en donne l'occasion, de tirer parti des nouvelles techniques. Solutions et instruments novateurs ne peuvent servir efficacement l'agriculture durable et le développement rural que s'ils se complètent et sont adaptés à la situation. Les choix qui s'imposent en la matière soulèvent pour les pouvoirs publics d'importants problèmes d'ordre aussi bien éthique, social et culturel que technique et environnemental.

14. Les événements récents illustrent bien les espoirs et les dangers que représentent certaines des nouvelles techniques agricoles, qui annoncent l'aube d'une ère nouvelle pour l'amélioration des espèces végétales destinées à la consommation humaine. La première carte génétique complète d'une plante a été dressée en 2000. La technique de stérilisation des insectes se révèle très efficace pour contrôler la prolifération de certains parasites, voire les éliminer, ainsi qu'en témoignent, notamment, les résultats obtenus sur plus de 15 millions d'hectares de plantations de riz hybride

dans six pays asiatiques. Par contre, à chaque fois que l'on annonce un nouveau cas de « maladie de la vache folle » [encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)] ou que l'on fait état d'une pollinisation croisée de plantes génétiquement modifiées avec des espèces sauvages ou des espèces naturelles, le public s'alarme un peu plus des répercussions que peuvent avoir les progrès techniques.

15. Les consommateurs se faisant, pour des raisons de santé principalement, de plus en plus exigeants, le marché pour les produits de culture et d'élevage biologiques ainsi que les produits horticoles a connu un essor spectaculaire, offrant de nouveaux débouchés à nombre d'exploitants des pays développés et de certains pays en développement exportateurs. L'adoption de nouvelles techniques pour les cultures céréalières, telles que la riziculture en Asie, n'a toutefois pas souvent atténué la pauvreté des petits exploitants agricoles, le cours des produits de base ayant diminué.

16. En substance, malgré les progrès réalisés, les habitants des zones rurales les plus démunis n'ont généralement pas accès aux technologies qui leur permettraient d'échapper à la pauvreté. Dans un monde de plus en plus compétitif, cela signifie que la population rurale pauvre continue d'être marginalisée dans un grand nombre de pays en développement. Pour remédier à ces problèmes, des initiatives telles que le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) de la FAO, qui concerne actuellement deux tiers des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, ont été lancées. À l'échelon mondial, diverses institutions et organisations, notamment l'Université des Nations Unies (UNU) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), associent de plus en plus les utilisateurs des ressources à la prise de décisions et à la recherche afin de mieux répondre aux besoins des pays en développement et assurer la préservation des écosystèmes fragiles.

C. Gestion des affaires publiques, décentralisation et rôle de la société civile

17. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on s'accorde à donner la priorité à la bonne gestion des affaires publiques et à la collaboration avec l'ensemble des parties concernées au niveau le plus approprié. Certains pays

ont ainsi systématiquement élaboré des programmes d'action nationaux en vue d'appliquer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique par le biais d'un processus consultatif auquel participent toutes les parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales¹⁴. Des programmes d'action régionaux et sous-régionaux ont également été mis en place afin de régler les questions transfrontières. Les problèmes d'ordre administratif et financier se sont révélés être d'importants obstacles à la production agricole, à la gestion des ressources naturelles et aux investissements à l'échelle de la planète. Dans des cas extrêmes, l'effondrement progressif de systèmes de gouvernance inefficaces s'est traduit par des périodes d'instabilité, des crises politiques et des situations d'urgence résultant de conflits touchant des millions d'êtres humains. Au cours des 10 dernières années et en collaboration avec les gouvernements, la société civile et les organisations du secteur privé ont pris une part de plus en plus directe à l'élaboration, la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation de programmes relatifs à l'occupation des sols et à l'agriculture.

18. Au niveau mondial, les associations d'exploitants agricoles, les coopératives rurales, les syndicats d'ouvriers agricoles, les organisations de femmes et d'autres groupes ont été de plus en plus nombreux à se regrouper au sein de confédérations afin de renforcer leur représentation et de se faire mieux entendre aux échelons national, régional et mondial. L'appui technique et financier apporté par la communauté internationale a contribué à la restructuration et à la décentralisation des institutions rurales, à la création des capacités nécessaires aux autorités locales et aux organisations d'exploitants agricoles ainsi qu'au renforcement des mécanismes institutionnels facilitant le dialogue et la collaboration entre les parties concernées. Au niveau local, les stratégies, méthodes et mesures préconisées dans le domaine de l'agriculture durable, de l'aménagement de l'espace foncier, de la gestion des ressources naturelles et du développement rural par les organisations non gouvernementales ont débouché sur la mise en place de systèmes agro-écologiques complexes consistant en exploitations familiales à fort coefficient de savoir-faire.

19. Au cours des 10 dernières années, les processus participatifs concernant la recherche agricole, la vulgarisation et le développement communautaire, ainsi que

dans la lutte contre la désertification, ont évolué de façon satisfaisante. Le réseau des systèmes nationaux de recherche agronomique et le Forum mondial pour la recherche agronomique promeuvent la mise en place de partenariats élargis permettant de développer la recherche agricole et le transfert de technologie. Certains des programmes relevant du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale, notamment l'Institut international de recherche sur les cultures en zone tropicale semi-aride (ICRISAT), le Conseil international de recherches agro-forestières (ICRAF) et l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) ont adopté avec succès une démarche similaire. L'objectif de ces programmes est de renforcer l'efficacité des activités de recherche et de développement. Leur collaboration avec les communautés locales et la société civile se fait à cet effet de plus en plus étroite.

D. Des moyens d'information et de communication permettant une prise de décisions plus efficace

20. Par rapport à la situation d'il y a 10 ans, l'information relative aux ressources en terres et en eau ainsi qu'à l'agriculture et l'environnement est en général mieux comprise, plus largement diffusée et de manière plus rapide grâce à la diminution constante du coût de technologies de l'information et de moyens facilitant la prise de décisions en pleine évolution.

21. Il faut citer parmi les réseaux d'information sur l'environnement la Base de données sur les ressources mondiales du PNUE, son Centre de données du Système d'observation des ressources terrestres (EROS) et son site Web interactif sur l'environnement récemment créé, « UNEP dot Net ». Divers systèmes d'observation par satellite exploités par des organismes des Nations Unies et des agences spatiales nationales disposent des moyens nécessaires pour assurer une analyse rapide des données. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture et le Système d'informations et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires, qui relèvent tous deux de la FAO, fournissent des données sur les besoins les plus urgents ainsi que sur la nature des pénuries alimentaires et d'une pauvreté persistantes, obtenues grâce à une analyse de la vulnérabilité et à une évaluation des risques et susceptibles d'influer sur la productivité agricole, la durabilité des pratiques et les moyens d'existence adaptés en milieu rural.

22. Du fait de l'insuffisance des données relatives à certaines zones, à leur localisation, au mode d'occupation des sols et de leur caractère disparate et à l'utilisation qui en est faite, ainsi que de l'absence d'un système cadastral et de gestion foncière fiable, dans de nombreux pays, les progrès réalisés au niveau des politiques touchant l'agriculture et l'utilisation intégrée des terres sont peu importants. Il convient pourtant de disposer de ce type de données pour élaborer et négocier des plans d'occupation des sols et pour en suivre la mise en oeuvre. Même si les systèmes d'information géographique permettent aujourd'hui de conjuguer l'analyse des données socioéconomiques à celle des données relatives aux ressources naturelles, il faut encore améliorer les réseaux d'information et actualiser l'information au niveau des pays et des provinces.

E. Accords et mécanismes internationaux

23. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de nombreux accords et instruments internationaux ont été adoptés et des programmes d'action et des projets élaborés aux niveaux international, régional et national, afin d'aborder sous des angles différents le problème de la gestion des terres et du développement agricole et rural durable.

24. Les Gouvernements, confrontés au fait inquiétant que plus de 800 millions de personnes dans le monde continuent de souffrir de dénutrition, malgré les hausses substantielles des disponibilités alimentaires, et désireux de prendre immédiatement les mesures d'urgence s'imposant pour assurer la sécurité alimentaire des générations présentes et à venir, ont adopté, lors du Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en 1996, la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, dont l'un des objectifs est de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde d'ici à 2015. D'après des études récentes effectuées par la FAO, les progrès accomplis à ce jour en la matière sont plus lents que prévu et l'objectif fixé ne sera atteint que si des mesures efficaces sont prises et des changements de politique effectifs se produisent. Un examen quinquennal de la mise en oeuvre des objectifs du Sommet aura lieu en novembre 2001 dans le cadre de la Conférence biennale de la FAO¹⁵.

25. Les Gouvernements révisent actuellement les Initiatives mondiales sur les ressources phytogénétiques¹⁶ afin de les harmoniser avec la Convention sur la diversité biologique, qui contient des dispositions concernant le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, l'accès à ces ressources, et la sauvegarde des droits des exploitants agricoles. En 1996, les États membres de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont adopté à la fois le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁷ et le Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde¹⁸. Des évaluations similaires sont en cours concernant les ressources zoogénétiques.

26. Les accords suivants favorisent l'harmonisation internationale des normes alimentaires : le Codex Alimentarius de la FAO/OMS; le guide des consommateurs, des acteurs de l'industrie agroalimentaire, des organes nationaux de contrôle alimentaire et des sociétés internationales de denrées alimentaires; et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce qui s'y rapporte¹⁹. La mise en place de mécanismes de consentement préalable en connaissance de cause pour les produits chimiques et les négociations conclues récemment sur les polluants organiques persistants reflètent la préoccupation causée par les effets que l'industrie et l'agriculture ont sur l'alimentation et l'environnement.

27. L'adoption en 2000 de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, qui vient prendre le relais de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, s'explique par la nécessité de passer du stade de la protection contre les risques à celui de leur gestion grâce à l'intégration, dans le processus de développement durable, de techniques de réduction des risques.

28. Des mécanismes régionaux de coordination, ainsi que des mécanismes et des instruments financiers, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ont également été créés en vue de faciliter l'application des conventions liées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la mise en oeuvre de leurs programmes d'action. Au cours des cinq ou six dernières années, le FEM s'est tout parti-

culièrement intéressé au problème de la dégradation des terres, sur fond de changements climatiques et de disparition progressive de la diversité biologique.

III. Questions à étudier de plus près

29. La contradiction n'est toujours pas résolue entre l'extrême pauvreté et la sous-alimentation d'un côté, et l'abondance de l'autre. Les ressources foncières continuent de diminuer et la dégradation des terres s'aggrave de jour en jour, malgré l'évolution des techniques et des connaissances. Notre compréhension des mécanismes et des facteurs qui interviennent dans le phénomène de désertification et de sécheresse reste limitée. Les retombées directes et indirectes des technologies et de la mondialisation ont entraîné de profonds bouleversements et ont eu des effets néfastes sur l'agriculture durable, l'utilisation des terres et les écosystèmes fragiles.

30. La nécessité de continuer à adopter des stratégies de gestion des ressources à long terme est évidente, notamment dans la plupart des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, où la pénurie de vivres et la pauvreté semblent être liées à une utilisation des ressources non viable entraînant la dégradation des terres et la désertification. Dans les pays à revenu élevé, où la sécurité alimentaire est assurée, la dégradation des terres vient généralement de l'utilisation abusive d'intrants agricoles, qui ont des effets néfastes sur l'environnement et la viabilité économique à long terme. La mise en oeuvre d'Action 21, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, et d'autres conventions et décisions adoptées par les principales conférences internationales peut donner un nouvel élan et ouvrir de nouvelles portes en matière de recensement des ressources en terres et d'activités d'évaluation, de planification et de gestion.

31. Au niveau national, les questions à étudier de plus près sont les suivantes :

- a) Susciter un regain d'intérêt pour le secteur agricole, et surtout pour les infrastructures et les institutions rurales;
- b) Appuyer, notamment en accordant des ressources financières supplémentaires, la pleine applica-

tion des instruments réglementaires internationaux et nationaux existants qui traitent de la gestion des terres et du développement agricole et rural durable;

c) Créer des mécanismes de coordination permettant de maintenir les liens existant entre les gouvernements et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, la communauté scientifique, les autorités locales et le secteur privé;

d) Améliorer l'harmonisation interministérielle des politiques, stratégies et programmes concernant, par exemple, l'utilisation des terres, la gestion intégrée des écosystèmes, le développement agricole et rural durable et la gestion intégrée des ressources.

32. Au niveau international, les questions à étudier de plus près sont les suivantes :

a) Harmoniser les conventions et les structures internationales portant sur le domaine considéré, et renforcer leurs mécanismes régionaux et internationaux de coordination;

b) Analyser dans quelle mesure les instruments et les mécanismes juridiques internationaux sont mis en oeuvre et apporter, le cas échéant, aux pays une aide complémentaire dans ce sens;

c) Aider les pays en développement et les autres pays qui en ont besoin à renforcer leurs capacités intellectuelles, institutionnelles et financières en vue de leur permettre de mieux utiliser leurs terres et de faciliter un développement agricole et rural durable;

d) Passer d'une démarche axée sur l'adoption de mesures correctives à des initiatives dynamiques de réduction de la vulnérabilité et de protection à plus long terme visant la promotion du développement durable.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, résolution adoptée par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.1.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Pour plus d'informations, voir FAO, *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 2000* (Rome, 2000) et base de données FAOSTAT disponible sous <www.fao.org>. Voir également FAO, « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2000 » (Rome, 2000). Voir aussi le rapport du Secrétaire général sur le « Développement agricole et rural durable » présenté à

la huitième session de la Commission de développement durable (E/CN.17/2000/7).

³ Banque mondiale, *World Development Report 2000/2001: Attacking Poverty* (New York, Oxford University Press, 2000), préface; pour plus de détails, voir : <www.worldbank.org/poverty/data/trends/index.htm>.

⁴ Voir *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation (13-17 novembre 1996)*, première partie (Rome, FAO, 1997), appendice au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, par. 7; et Déclaration du Millénaire des Nations Unies, A/RES/55/2, par. 19. On utilise souvent l'un pour l'autre les termes « faim » et « dénutrition » pour indiquer que l'ingestion d'aliments est insuffisante pour répondre en permanence aux besoins alimentaires et énergétiques. La « sécurité alimentaire » est un terme utilisé pour décrire l'accès aux produits alimentaires nécessaires en vue de mener une vie saine et productive; elle est souvent envisagée au niveau des ménages.

⁵ Fonds international de développement agricole (FIDA), *Terres arides : un appel à l'action* (Rome, décembre 1998); et PNUE, *Global Environment Outlook 2000* (Nairobi, PNUE, 1999).

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, No 33480.

⁷ FIDA, *Rapport sur la pauvreté rurale, 2001 : La gageure de mettre fin à la pauvreté rurale* (New York, Oxford University Press, 2001).

⁸ Voir aussi la décision 8/4 sur l'agriculture adoptée par la Commission du développement durable à sa huitième session (*Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 9* (E/2000/29), chap. I, sect. B).

⁹ Voir références relatives à la FAO et à la base de données statistiques de la FAO, dans la note 2 ci-dessus; et voir aussi PNUD, PNUE, Banque mondiale et World Resources Institute, *World Resources 2000-2001: People and Ecosystems: The Fraying Web of Life* (Washington, D.C., 2000).

¹⁰ FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

¹¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No 30822.

¹² Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement; *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activité de programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

¹³ Dans un rapport récent, la FAO estime que 60 millions de personnes environ dans 33 pays sont actuellement confrontées à des urgences alimentaires d'intensité variable causées par des troubles civils et/ou des catastrophes dues aux intempéries. Voir FAO, *Culture et*

pénuries alimentaires (Rome, 2001), disponible sous :
<<http://www.fao.org/WAICENT/faoinfo/economic/giews/english/fs/fstoc.htm>>.

- ¹⁴ Il existe à l'heure actuelle 170 rapports, établis par les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, sur la mise en oeuvre de la Convention. Le Groupe de travail spécial, créé par la Conférence des Parties à la Convention à sa quatrième session, se réunira du 19 mars au 6 avril 2001 afin de procéder à un examen et une analyse approfondis des rapports et de répertorier : a) les meilleures pratiques et les succès remportés en ce qui concerne l'application de la Convention; b) les difficultés, les obstacles et les défis les plus importants rencontrés dans l'application de la Convention; c) le degré de participation de tous les acteurs à l'application de la Convention, y compris l'appui financier et technique apporté par les pays développés; d) les liens et synergies avec d'autres conventions sur l'environnement et le développement.
- ¹⁵ Voir la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale (*Rapport du Sommet mondial de l'alimentation (13-17 novembre 1996)*, première partie (Rome, FAO, 1997), appendice, par. 6); et la note 4 ci-dessus.
- ¹⁶ Adoptées par la Conférence de la FAO à sa vingt-deuxième session (Rome, 1983) dans sa résolution 8/83. Les Initiatives figurent dans l'annexe jointe. Texte disponible sur le serveur <<ftp://ext-ftp.fao.org/waicent/pub/cgrfa8/Res/C8-83E.pdf>>. depuis le 9 avril 2001.
- ¹⁷ *Rapport de la Conférence internationale technique sur les ressources phytogénétiques, Leipzig, (Allemagne), 17-23 juin 1996* (FAO, ITCPR/96/REP), annexe 2.
- ¹⁸ Rome, FAO, 1997.
- ¹⁹ Voir *Instruments juridiques reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay adoptés à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du secrétariat du GATT, No de vente GATT/1994-7).